

Règlement du jeu « Calendrier de fin d'année » Organisé par Le Club AccorHotels

ARTICLE 1 : Société organisatrice

La société ACCOR S.A, au capital de 853 553 388 €, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 602 036 444 et dont le Siège Social se trouve au 82, rue Henri Farman - 92130 Issy-les-Moulineaux (ci-après, la « Société Organisatrice »), organise du 1er décembre 2016 à 9h00 au 1^{er} janvier 2017 à 23h59, un jeu-concours gratuit sur internet uniquement dénommé « Calendrier de fin d'année » accessible à l'adresse URL suivante :<http://www.leclubaccorhotels-calendrier-fin-d-annee.com/>.

Ce jeu, sans obligation d'achat ni de séjour dans un hôtel du Groupe ACCORHOTELS, est destiné aux membres du programme de fidélité Le Club AccorHotels résidant en France métropolitaine ou DOM TOM français.

Les jours et heures indiqués dans le présent règlement sont ceux du fuseau horaire UTC +01:00 (Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris). Aucun autre fuseau horaire ne sera pris en compte pour la participation au jeu.

ARTICLE 2.Modalités de participation

Ce jeu sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure selon la loi française à la date de début du jeu (soit âgée de 18 ans et plus). Les personnes éligibles aux lots sont les membres résidant en France métropolitaine ou DOM TOM français du programme de fidélité Le Club AccorHotels.

Sont exclus d'office les membres du personnel de toutes les sociétés du groupe ACCOR, ainsi que les membres de leur famille proche (notamment conjoint, parents, frères, sœurs et enfants ou toute autre personne résidant dans le foyer familial), de toute personne ayant participé à quelque titre que ce soit à l'élaboration dudit jeu, ainsi que les membres de leur famille proche (notamment conjoint, parents, frères et sœurs, enfants ou toute autre personne résidant dans le foyer familial), le personnel de CASSIOP La Plaine Images / L'Imaginarium - Bureau 205 - 206 99A Boulevard Constantin Descat - 59200 TOURCOING et de l'étude de Maîtres Arnaud Martin et Olivier Graveline Huissiers de justice associés - 1 rue Bayard 59000 Lille.

La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

ARTICLE 3.Déroulement du jeu

La participation à ce jeu n'est soumise à aucune obligation d'achat et/ou de consommation et/ou de séjour dans un hôtel.

Le présent jeu « Calendrier de fin d'année » est un jeu par tirage au sort. Le jeu concours se déroule de la manière suivante :

Pour participer au jeu « Calendrier de fin d'année », les joueurs sont invités à découvrir chaque jour une nouvelle dotation, information ou promotion proposée par Le Club AccorHotels. En effet, chaque jour, une nouvelle case du calendrier devient accessible et permet de découvrir une nouvelle dotation, information ou promotion.

Lorsqu'une dotation est proposée par instant gagnant, un bouton « Jouer » ou « Lancer » devient automatiquement accessible. En cliquant sur « Jouer » ou « Lancer », le visiteur découvre immédiatement s'il a gagné la dotation.

En parallèle de ces dotations, informations et promotions à découvrir chaque jour, un jeu fil rouge est également organisé pour gagner un voyage à New York pour 2 personnes : en jouant chaque jour, les joueurs ont une chance supplémentaire pour participer au tirage au sort et remporter cette dotation. En cliquant sur le bouton « Partager », le joueur remporte également une chance supplémentaire de participation au tirage au sort.

Le tirage au sort d'un (1) gagnant aura lieu entre le 1er janvier et le 15 janvier 2017. La dotation pour le gagnant tiré au sort sera **un séjour de deux nuits dans une suite Junior de l'Hôtel Plaza à New-York et billets d'avion pour 2 personnes A/R au départ de Paris en catégorie business valable jusqu'au 31/12/2017.**

L'Organisateur et l'Opérateur du Jeu, CASSIOP, pour le compte de l'Organisateur traitent les données de trafic et de connexion au Site du Jeu et conservent notamment l'identifiant (adresse IP) de l'ordinateur utilisé par un participant aux fins d'établir des statistiques de fréquentation du Site, d'assurer la sécurité du Site et de vérifier la sincérité et la loyauté d'une participation au Jeu et de sa conformité au règlement, notamment afin de prévenir ou de détecter toute requête automatisée sur le Site du Jeu ou tout envoi automatisé d'invitation à des tiers, qui conduiraient systématiquement à l'exclusion du Participant concerné et du bénéfice d'une dotation et exposerait le Participant concerné à des poursuites susceptibles d'être intentées à son encontre par l'Organisateur ou par des tiers. Le cas échéant, l'Organisateur pourra tenir à la disposition des tiers ou des autorités publiques ces données de trafic, dans les conditions fixées par la loi.

ARTICLE 4.Modalités de participation

Le jeu se déroule exclusivement via le site internet dédié au jeu « Calendrier de fin d'année » (tout autre mode de participation - notamment postal est exclu) du 01/12/2016 à 9h00 au 01/01/2017 à 23h59, date et heure française de connexion faisant foi.

Pour participer au jeu concours, le joueur doit préalablement se rendre sur le site <http://www.leclubaccorhotels-calendrier-fin-d-annee.com/>

Chaque jour le participant pourra ouvrir la case du jour afin d'accéder aux offres promotionnelles / informations et tenter de gagner un lot. Les participants devront respecter les points suivants :

Être majeur et être titulaire d'une carte membre Le Club AccorHotels. Les personnes non inscrites au programme Le Club AccorHotels ont la possibilité de rejoindre le programme immédiatement et gratuitement pour recevoir leur N° de membre et ainsi pouvoir participer selon les mêmes modalités.

Se rendre sur le site internet qui héberge le jeu accessible à l'adresse suivante :<http://www.leclubaccorhotels-calendrier-fin-d-annee.com/>.

Renseigner leur numéro personnel de membre Le Club AccorHotels.

Accepter les conditions générales du jeu et compléter les informations demandées dans le formulaire : Numéro de membre - Civilité - Nom - Prénom - Email.

Une fois que l'ensemble des informations demandées ont été complétées, alors le jeu devient accessible.

Le jeu se présente sous la forme d'un calendrier pour le mois de décembre 2016. Chaque jour, les participants accéderont à une nouvelle case, qui pourra comprendre, selon les jours, des offres promotionnelles, des informations sur ACCORHOTELS / ses marques / ses hôtels ainsi qu'à des jeux instant gagnant.

La participation du joueur ne sera prise en compte qu'une fois le formulaire d'inscription complètement validé.

Tous les gagnants (instants gagnants et tirage au sort) seront recontactés sur l'adresse e-mail saisie au moment de leur inscription au jeu Calendrier de fin d'année. Le participant certifie que les

données saisies dans le formulaire d'inscription sont exactes. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation des participations et des lots.

Les participants sont informés que les données fournies dans le formulaire d'inscription ainsi que les données recueillies dans le formulaire présenté en cas de gain sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution des dotations. Les participants sont par conséquent invités à s'assurer de la validité de ces informations.

ARTICLE 5. Cas de nullité

La participation à ce Jeu implique l'acceptation, sans réserve ni restriction, du présent Règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux Jeux gratuits et loteries publicitaires. Le non-respect de ces conditions par le Participant entraînera la nullité de sa participation et éventuellement l'engagement de sa responsabilité.

Toute participation devra être loyale. Aussi, toute tentative, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats, rendra nulle la participation du joueur.

Sur le site du jeu, une participation par personne physique est autorisée. Par conséquent, sera également nulle la participation au présent jeu, par une même personne physique sur plusieurs adresses emails, ainsi que la participation à ce jeu avec une adresse email ouverte au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

La société Organisatrice se réserve le rôle d'arbitre sur ce point et pourra exclure tout participant suspecté d'avoir participé avec plusieurs adresses emails.

Le Participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation déloyal ou tout comportement frauduleux qui ne serait pas conforme au présent Règlement dans son intégralité, aux règles de déontologie en vigueur sur Internet et aux lois et règlements applicables aux Jeux gratuits. Le non-respect de ces conditions par les Participants entraînera la nullité de leur participation et éventuellement l'engagement de leur responsabilité.

En référence aux articles 323-1, 323-2, 323-3 et 323-3-1 du Code Pénal, le Participant ayant développé ou utilisé des logiciels pour jouer automatiquement au présent Jeu sera exclu et une plainte pourra être déposée par la Société Organisatrice pour tentative de fraude.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure de manière définitive du présent Jeu, tout Participant :

- ayant indiqué une identité ou une adresse fausse,
- ayant tenté de tricher (notamment en créant de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois), et plus généralement,
- contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent Règlement.

En cas d'exclusion d'un Participant, celui-ci se trouvera déchu de l'ensemble de ses droits au titre du présent Règlement et notamment ceux liés à l'obtention des Dotations mises en jeu.

Par ailleurs, la Société Organisatrice se réserve, le cas échéant, le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de tout Participant contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent Règlement.

ARTICLE 6. Convention de preuve

Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu organisé par la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent Règlement ou toute question qui viendrait à se poser et non réglée par celle-ci.

ARTICLE 7. Dotations et désignation des gagnants

Les instants gagnants sont dits « ouverts », c'est-à-dire que la dotation est mise en jeu à une heure précise et tant qu'aucun visiteur n'a cliqué sur le bouton « Jouer » ou « Lancer » à cette heure précise, la dotation reste accessible au gain.

DOTATIONS DES INSTANTS GAGNANTS :

Dotations points Le Club AccorHotels :

3 000 000 points de fidélité Le Club AccorHotels d'une valeur de 60 000€ (2 000 points =40€) répartis comme suit :

- 1 lot de 25 000 points (soit 500€ par lot)
- 5 lots de 15 000 points (soit 300€ par lot)
- 13 lot de 10 000 points (soit 200€ par lot) ;
- 45 lots de 5 000 points (soit 100€ par lot) ;
- 80 lots de 3 000 points (soit 60€ par lot) ;
- 170 lots de 2 000 points (soit 40€ par lot) ;
- 750 lots de 1 000 points (soit 20€ par lot) ;
- 2 430 lots de 500 points (soit 10€ par lot).

Dotations Mama Shelter :

- Huile d'olive Mama Shelter de 50ml + Huile d'olive Piquante Mama Shelter de 50ml. Valeur Maximale 38€ TTC
- Mama Shelter Skin All in One 200ml + Cream 200ml + Boite Savon. Valeur Maximale 46 € TTC
- Un brunch pour deux personnes au Mama Shelter de Paris situé au 109 Rue de Bagnolet, 75020 Paris. Le voucher sera valable pour un brunch de deux personnes valable du 01/01/2017 jusqu'au 31/03/2017. Valeur maximale de 84 € TTC
- Un séjour de 2 nuits pour 2 personnes en chambre double, petits déjeuners inclus au Mama Shelter de Marseille situé au 64 Rue de la Loubière, 13006 Marseille. Valeur maximale de 340 € TTC
Le voucher sera valable pour un séjour de deux nuits pour deux personnes valable du 01/01/2017 jusqu'au 31/03/2017, avec petit déjeuner inclus ; selon disponibilités de l'hôtel choisi.
La taxe de séjour, les frais de restauration, les frais personnels et les frais de transport ne sont pas compris. L'ensemble de ces frais seront à la charge des gagnants.
Le voucher sera à présenter à la réservation et à l'arrivée à l'hôtel avec une pièce d'identité.

Dotations Marques Mercure, Novotel, Novotel Suite :

- 1 voucher valable du 01/01/2017 jusqu'au 31/12/2017 pour 1 séjour d'1 nuit pour 2 personnes, dans l'un des hôtels Mercure en France. Valeur maximale de 200 € TTC
- 1 voucher valable du 01/01/2017 jusqu'au 31/12/2017 pour 1 séjour d'1 nuit pour 2 personnes, dans l'un des hôtels Novotel en France. Valeur maximale de 200 € TTC
- 1 voucher valable du 01/01/2017 jusqu'au 31/12/2017 pour 1 séjour d'1 nuit pour 2 personnes, dans l'un des hôtels Novotel Suite en France. Valeur maximale de 200 € TTC

Le voucher sera valable pour un séjour d'une nuit pour deux personnes valable du 01/01/2017 jusqu'au 31/12/2017; selon disponibilités de l'hôtel choisi.

La taxe de séjour, les frais de restauration, les frais personnels, le transport ne sont pas compris. L'ensemble de ces frais seront à la charge des gagnants.

Le voucher sera à présenter à la réservation et à l'arrivée à l'hôtel avec une pièce d'identité.

Dotations Thalassa Sea & Spa :

- 1 bon cadeau valable du 01/01/2017 jusqu'au 31.12.2017 d'une valeur de 500€ TTC valable dans toutes les destinations Thalassa sea & spa en France.

Selon disponibilités et hors période de fermeture annuelle de l'hôtel et de l'institut sélectionnés par le gagnant.

Le voucher sera valable du 01/01/2017 jusqu'au 31.12.2017 et il sera à présenter à la réservation et à l'arrivée à l'hôtel, avec une pièce d'identité.

- 3 assortiments de produits cosmétiques Aquascience, la ligne cosmétique marine de Thalassa sea & spa. Valeur maximale de 100€ TTC chacun.

Dotations Adagio et Adagio Access :

- 1 voucher valable jusqu'au 31/12/2017 pour un séjour de 2 nuits pour 2 personnes dans l'un des appartotels Adagio ou Adagio Access en France ou en Europe (hors hôtels franchisés) d'une valeur maximale de 300€ TTC valable, selon disponibilités de l'hôtel choisi. Voir la liste des Aparthotels participant à l'opération ci-jointe.

Ce séjour comprend uniquement l'hébergement dans un studio 2 personnes (draps, couettes et linge de toilette fournis, cuisine équipée avec vaisselle, ménage de fin de séjour inclus). Le transport, la restauration et les activités restent à votre charge. Ce séjour, non cessible, sera enregistré sous réserve de disponibilités et ne pourra en aucun cas être reporté, ni échangé contre de l'argent ou autre prestation, ni même vendu. Aucune demande de réservation par fax ne sera prise en compte. Seul un email ou une prise de contact téléphonique seront acceptés à plus de 2 semaines de la date de départ.

La taxe de séjour, les frais de restauration, les dépenses personnelles, les frais de transport ne sont pas compris. L'ensemble de ces frais seront à la charge des gagnants.

Le voucher sera à présenter à la réservation et à l'arrivée à l'hôtel avec une pièce d'identité.

Voir la liste des hôtels Aparthotels participant à l'offre en annexe.

Dotations Bagllerina :

- 10 paires de Bagllerina, ligne de Femme Box Rouge Intemporelles, disponibles du 36 au 42, d'une valeur de 115€ TTC la paire (prix public).

Dotation Sofitel :

- Un séjour d'1 nuit au Sofitel Paris Le Faubourg à Paris pour 1 ou 2 personnes, en suite et petit déjeuner inclus, valable jusqu'au 30/10/2017 sur demande et selon disponibilités de l'hôtel. Valeur maximale de 500 € TTC

La taxe de séjour, les frais de restauration, les frais personnels, les frais de transport ne sont pas compris. L'ensemble de ces frais seront à la charge des gagnants.

Le voucher sera à présenter à la réservation et à l'arrivée à l'hôtel avec une pièce d'identité.

Dotations Famille Ibis :

- 3 cartes cadeaux pour un séjour d'une nuit pour 2 personnes petit déjeuner inclus valable dans tout le réseau Famille ibis (Ibis, Ibis *budget*, Ibis Styles) en France du 01/01/2017 jusqu'au 31/12/2017 selon disponibilité de l'hôtel choisi. Valeur maximale de 100 € TTC

Le gagnant de la Carte Cadeau devra présenter le voucher avec une pièce d'identité à son arrivée à l'hôtel, au moment du check in.

Réservation obligatoire directement auprès de l'hôtel choisi en France avec le numéro de la carte cadeau : ibis, ibis Styles ou ibis *budget* en fonction des disponibilités. Cette invitation est valable pour une nuit pour une chambre simple, double, triple ou une suite famille*, petit-déjeuner inclus. L'invitation est valable pour l'ensemble des personnes séjournant dans la chambre. Carte strictement personnelle, non cessible à titre onéreux ou gratuit, sans contrepartie pécuniaire possible.

*Uniquement pour ibis Styles (2 adultes et 2 enfants de moins de 16 ans).

La taxe de séjour, les frais de restauration ne sont pas compris. L'ensemble de ces frais seront à la charge des gagnants.

Dotations Europcar :

- Location d'une voiture durant 1 week-end de 3 jours. Voiture de catégorie Compacte (code CDMR, modèle de type Peugeot 308 ou similaire) d'une valeur de 190€ TTC.

Condition d'utilisation du gros lot pour le règlement, s'agissant du week-end de location Europcar de trois (3) jours en Peugeot 308 ou similaire :

- Il s'agit d'une location gratuite de (trois) 3 jours en catégorie CDMR Peugeot 308 ou similaire pour une valeur de 158,33 € HT (cent cinquante-huit euros et trente-trois centimes hors taxes), soit 190 € TTC (cent quatre-vingt-dix euros toutes taxes comprises).
 - La location comprend : 250 km/jour (deux cent cinquante kilomètres par jour), les kilomètres supplémentaires seront facturés à raison de 0,48€ TTC/ km (quarante-huit centimes toutes taxes comprises par kilomètre).
 - Cette gratuité est valable du lundi 1er janvier 2017 au vendredi 30 juin 2017 (hors vacances scolaires toutes zones confondues) sur réservation dans les agences Europcar (hors franchisés) situées en France métropolitaine (hors Corse) et selon disponibilité des véhicules.
 - La location comprend : l'assurance responsabilité civile, les garanties contractuelles en cas de vol (TW) ou de dommages aux véhicules (CDW) limitant le plafond de responsabilité au montant de la franchise rachetable, la TVA vingt pourcent (20 %), la participation aux frais d'immatriculation (PFI) et le coût d'exploitation. Les services, équipements, prestations et assurances complémentaires sont en sus.
 - La location offerte ne comprend pas les éléments suivants :
 - le dépôt de garantie ;
 - tout produit ou service optionnel que le Participant Gagnant choisira d'ajouter en agence le jour de départ ;
 - les kilomètres effectués en dépassement des 250 km (deux cent cinquante kilomètres) inclus dans le prix de la location. Tout kilomètre supplémentaire sera facturé comme cité ci-avant ;
 - l'essence utilisée durant la location ;
 - les frais liés à la location tels que les frais de parking, amendes, frais de traitement de dossiers, péages, taxes locales, les frais de carburant et tout autre frais listé dans les documents en pièce jointe du contrat lors de la location.
 - Pour chaque véhicule mis à disposition, une confirmation de réservation sera envoyée par courrier électronique au bénéficiaire dès lors que la réservation sera effectuée. Cette confirmation de réservation indiquera les dates de départ et retour de la location, le bénéficiaire et la catégorie du véhicule. Toutes les prestations qui ne seraient pas incluses devront faire l'objet d'un règlement par le conducteur au tarif public en vigueur.
 - Cette location gratuite n'est pas cessible et doit être utilisée pendant la période précitée ci-dessus. Cette location ne donne pas lieu au cumul de points Le Club AccorHotels.
 - La location reste soumise aux Conditions générales de location ainsi qu'aux Conditions d'Assurance et Protections en vigueur chez Europcar au moment de la conclusion du contrat de location pouvant être retirées dans les agences Europcar ou consultées sur le site internet europcar.fr.
- 1 code de réduction de 10€ TTC
 - Valable pour la location d'un véhicule de tourisme, pour une durée de 3 jours minimum, pour toute réservation effectuée du 1er décembre 2017 au 30 janvier 2018 et pour un départ du 1er janvier au 31 mars 2018.
 - Cumulable avec les avantages Europcar pour les membres Le Club AccorHotels.
 - Permettant de bénéficier d'une réduction de dix euros toutes taxes comprises (10 € TTC) valable sur une réservation avec un paiement par carte bancaire uniquement sur le microsite dédié AccorHotel-Europcar([http://microsite.europcar.com/accorhotels/?xtor=AD-2001-\[AccorHotels_December_Calendar_2016\]-\[FR\]-\[dedicated_page\]-\[GT\]-\[Game\]](http://microsite.europcar.com/accorhotels/?xtor=AD-2001-[AccorHotels_December_Calendar_2016]-[FR]-[dedicated_page]-[GT]-[Game])) uniquement dans le formulaire de réservation en étape 4 « Résumé et paiement », rubrique 2 Détails du paiement, dans le champ « Avez-vous un code coupon ? ».
 - Ce bon de réduction est à usage unique et ne se cumule pas avec toute autre promotion en cours. Un seul bon sera comptabilisé par réservation.

DOTATION DU TIRAGE AU SORT :

- 1 séjour de 2 nuits pour 2 personnes en junior suite à New York, formule petit déjeuner inclus avec vol aller/retour inclus

Ce séjour comprend :

- 2 bons cadeaux « Ovation Rewards » d'1 nuit chacun, pour 2 personnes en Junior Suite (Collection D, Junior Suite) avec petit déjeuner inclus dans l'hôtel The Plaza à New York, un hôtel géré par Fairmont, situé 768 5th Ave, New York, NY 10019, Etats-Unis, d'une valeur de 2076€.

Le bon « Ovation Rewards » n'expire pas.

Le bon « Ovation Rewards » pourra être utilisé uniquement dans le cadre de la dotation et ne peut être utilisé pour la restauration.

Les invités doivent présenter et soumettre leur bon « Ovation Rewards » lors de l'enregistrement.

Le bon « Ovation Rewards » n'est pas remplaçable en cas de perte, de vol ou de destruction.

Le bon « Ovation Rewards » n'est pas valable dans les lieux où la loi l'interdit.

Le bon « Ovation Rewards » n'est pas remboursable en espèces et est dit « nul » en cas de revente pour de l'argent ou pour une autre contrepartie.

Toute dette fiscale y compris la divulgation, liée à la réception ou à l'utilisation du bon « Ovation Rewards » est de la responsabilité du destinataire.

L'invité doit fournir le numéro de certificat du bon « Ovation Rewards » lors de la réservation de son séjour. La politique de l'hôtel exige en outre que le client doit garantir les réservations avec une carte de crédit pour les frais annexes.

Le bon « Ovation Rewards » est valable pour un séjour d'une nuit comme indiqué incluant le type de chambre, les taxes sur les chambres, le petit déjeuner complet pour deux personnes incluant les taxes restaurant pour les repas de la journée à l'hôtel (à l'exclusion des buffets et alcool)

Le bon « Ovation Reward » est utilisable en fonction de la disponibilité de la dernière chambre dans la catégorie de chambre achetée (certaines exceptions peuvent être appliquées). Certaines restrictions peuvent être appliquées en fonction des dates.

Le bon « Ovation Rewards » ne peut être utilisé pour payer les frais annexes, tels que le stationnement, les frais de service, d'autres taxes ou d'autres dépenses hôtels.

- 1 vol aller-retour pour 2 personnes en catégorie business valable jusqu'au 31 décembre 2017, d'une valeur maximale de 8 000€.

La dotation ne comprend pas : les taxes aériennes + redevances aéroportuaires et la surcharge carburant, les assurances, les frais de bagages supplémentaires

Le participant fera son affaire personnelle de toutes les obligations administratives et légales nécessitées par le voyage.

La taxe de séjour, les frais de restauration et toutes les dépenses personnelles seront à la charge des gagnants.

Le voucher sera à présenter à la réservation et à l'arrivée à l'hôtel avec une pièce d'identité.

Les dotations attribuées ne seront ni reprises ni échangées contre leur valeur en numéraire ou contre tout autre cadeau. Toutefois, la Société Organisatrice se réserve le droit de substituer à tout moment à la dotation, une dotation d'une valeur équivalente.

ARTICLE 8. Attribution des lots et publication des résultats

Concernant le voyage à New York :

La Société Organisatrice contactera directement le gagnant afin de définir avec lui les dates de séjours souhaitées, avec au moins 60 jours entre le moment de définition des dates souhaitées et la date de départ, et le gagnant du voyage à New York s'engage à communiquer les coordonnées de l'accompagnant pour la réservation du billet d'avion. Le gagnant et son accompagnant devront être titulaires d'un passeport en cours de validité à la date du voyage.

Les dates de séjours et billets d'avions seront confirmées au gagnant, par e-mail à l'adresse saisie lors de l'inscription au jeu, dès lors que l'hôtel et la compagnie aérienne auront confirmé les disponibilités sur les dates souhaitées par le gagnant.

Le séjour et les billets d'avion sont strictement personnels, ils ne peuvent donc être cédés à une autre personne. Ce séjour ne peut également faire l'objet d'aucun dédommagement s'il n'est pas consommé dans les délais impartis, il n'est ni échangeable, ni modifiable, ni remboursable.

Les billets seront délivrés sur les vols au départ de Paris, dans la limite des places disponibles et dans les classes de réservation dédiées aux billets gratuits. Ils sont non cessibles, non échangeables, non modifiables, ne donneront lieu à aucune compensation sous quelque forme que ce soit et sont inéligibles à l'obtention de gain de miles sur un quelconque programme de fidélité.

Le « mémo voyage » sera adressé au gagnant par courrier électronique.

Concernant les autres dotations du jeu instant gagnant :

En cas de gain, le gagnant recevra un email de la part des équipes Le Club AccorHotels France lui confirmant la nature du lot remporté et sera invité à compléter le formulaire de remise de lot (données demandées : nom, prénom, adresse, code postal, ville, téléphone). En fonction des lots, leur remise aux gagnants se fera soit par voie postale à l'adresse renseignée sur le formulaire de remise de lot ; soit par email ; soit directement sur le compte du membre s'il s'agit de points Le Club AccorHotels.

Les lots seront adressés aux gagnants dans un délai de 12 semaines suivant la réception par la Société AccorHotels du formulaire de remise de lot dûment complété des coordonnées du gagnant.

Si le lot à gagner consiste en des points à créditer sur la carte de fidélité Le Club AccorHotels, alors les gagnants recevront ces points dans un délai de 30 jours suivant la réception par la Société AccorHotels du formulaire de remise de lot dûment complété des coordonnées du gagnant.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de communiquer les coordonnées des gagnants à tout partenaire en charge de l'envoi ou de la délivrance des lots qu'ils auront remportés.

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain, de la dotation le concernant.

L'Organisateur du jeu indiquera au participant quel lot il aura gagné.

Sans réponse du joueur gagnant dans un délai de 1 mois suivant l'envoi du courriel ou de la communication téléphonique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot, et le lot restera la propriété de l'organisateur.

Le lot sera adressé au gagnant à l'adresse indiquée par lui dans son formulaire de participation.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation, voire du négoce des Dotations, fait par les gagnants.

Tout lot qui serait retourné à l'organisateur du jeu par la poste ou par le prestataire en charge du transport, pour quelque raison que ce soit (par exemple : n'habite plus à l'adresse indiquée, sera considéré comme abandonné par le gagnant et restera la propriété de l'organisateur.

Chaque Dotation offerte est nominative et non cessible. Chaque Dotation ne peut faire à la demande du gagnant l'objet d'un remboursement en espèces ou d'une contrepartie de quelque nature que ce soit, ni être remplacée par une Dotation de nature équivalente. Toutefois la Société Organisatrice pourra remplacer chaque Dotation par une Dotation de nature et de valeur équivalente.

A tout moment, le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. Par conséquent, il est responsable de la modification de son adresse postale et doit, en cas de changement d'adresse postale, prendre les mesures nécessaires auprès de la Poste, pour que sa Dotation lui parvienne.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de mauvais acheminement du courrier, ni en cas de problème et/ou de détériorations intervenues pendant le transport ou

l'expédition de la Dotation. Dans ce cas la responsabilité du transporteur devra être recherchée directement par le gagnant qui en fera son affaire sans recours contre la Société Organisatrice.

Toutes les Dotations qui seraient retournées à la Société Organisatrice du Jeu par la Poste ou par le prestataire en charge du transport, comme colis non remis pour quelque raison que ce soit (notamment colis refusé, n'habite plus à l'adresse indiquée) seront considérées comme perdues pour les gagnants. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra donc être engagée sur ce fait. Les Dotations ne seront pas remises en jeu.

ARTICLE 9.Utilisation de l'image des gagnants

Les gagnants autorisent, par avance et du fait de leur gain au présent jeu concours, la société Organisatrice à publier, diffuser, reproduire et exploiter, gracieusement, leurs noms, prénoms et photographies sur tout support interne, y compris sur les différents intranets et toutes publications internes des sociétés du Groupe ACCORHOTELS lors de toutes les actions de communication afférentes à ce jeu concours, sans limitation de territoire et sans que cette publication puisse leur ouvrir droit à une quelconque indemnité ou rémunération de quelque nature que ce soit.

Cette autorisation est valable pour une durée d'un an à compter de la date d'acceptation du présent règlement par le participant. Les noms, prénoms et photographies de chaque participant sont des données personnelles. Les dispositions de l'article 10 du règlement, intitulé « Informatique et Libertés » ci-après sont applicables.

Pour ce qui est des publications externes, toute contribution (messages, photos) sur les réseaux sociaux et sur la page Facebook engagent uniquement la responsabilité des contributeurs (gagnants ou perdants) qui les ont publiées.

Le gagnant autorise gracieusement la société AccorHotels à communiquer son prénom et la première lettre de son nom sur les pages Facebook du groupe AccorHotels ou sur d'autres supports publicitaires liés à cette opération.

ARTICLE 10.Informatique et Libertés

Les données personnelles des participants sont traitées dans le respect de la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée. Les informations nominatives communiquées par les participants sont nécessaires à la gestion de leur participation au jeu-concours et sont réservées à la société Organisatrice, ses partenaires et sous-traitants. Elles ne seront utilisées à d'autres fins que la participation au jeu ni cédées à des tiers, sauf à obtenir une autorisation préalable des participants à cette fin.

Les coordonnées postales ou téléphoniques transmises par les gagnants en réponse au message email adressé dans le cadre du présent jeu seront utilisées pour contacter le participant gagnant tiré au sort.

Conformément à la loi du 06/01/1978, les participants disposent d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, de suppression et d'opposition, qu'ils peuvent exercer auprès de Accor - Département Données Personnelles - 82 rue Henri Farman - 92130 Issy-les-Moulineaux - France ou à l'adresse data.privacy@accor.com.»

La société Organisatrice s'engage à l'égard des personnes concernées à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des tiers non autorisés.

ARTICLE 11.Responsabilité

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet. La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne sur le site et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

La Société Organisatrice ne garantit pas que le site du jeu concours fonctionne sans interruption, qu'il ne contient pas d'erreurs informatiques, ni que les défauts constatés seront corrigés. La Société Organisatrice ne saurait de la même manière être tenue pour responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Si pour quelque raison que ce soit ce Jeu ne devait pas se dérouler comme prévu par suite d'un virus informatique par exemple, d'un bogue, d'une intervention, ou d'une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, d'une fraude, d'une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de la Société Organisatrice et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité et la bonne tenue du Jeu, la Société Organisatrice se réserve alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou de suspendre le Jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les Participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

La Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- D'accident lié à l'utilisation des Dotations,
- D'intervention malveillante,
- De problèmes de liaison téléphonique, internet ou d'acheminement du courrier,
- De problèmes d'accès au serveur du Jeu,
- De destruction des informations fournies par le Participant,
- De dysfonctionnements de logiciel ou de matériel,
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable d'incidents survenant aux gagnants à l'occasion de la jouissance de leur dotation.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des dommages de quelque nature que ce soit, ayant pour origine un cas de force majeure ainsi que tout autre événement considéré par la Société Organisatrice comme rendant impossible l'exécution du Jeu Concours dans les conditions initialement prévues.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité et ne saurait être tenue pour responsable, en cas de force majeure ou cas fortuit ainsi que tout autre événement indépendant de sa volonté, d'annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation et les modalités de fonctionnement du jeu.

La Société Organisatrice n'encourra aucune responsabilité en cas d'incident ou d'accident survenu à l'occasion de l'utilisation et/ ou de la jouissance de la Dotation gagnée.

ARTICLE 12. Acceptation et dépôt du règlement

La participation au présent jeu concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet ainsi qu'aux règles de déontologie, lois et règlements applicables aux jeux et

loteries publicitaires. Le règlement peut être obtenu, pendant toute la durée du jeu, sur simple demande en écrivant à l'adresse du jeu : CASSIOP, La Plaine Images / L'Imaginarium - Bureau 205 - 206 / 99A Boulevard Constantin Descat - 59200 TOURCOING.

Le règlement complet du présent jeu concours est déposé en l'étude d'huissier de justice dont la désignation suit :

Maître Arnaud Martin et Olivier Graveline - Huissiers de justice associés - 1 rue Bayard 59000 Lille

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier les articles du présent règlement et notamment les règles du jeu et les gains attribués, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives et des décisions judiciaires. Chaque modification fera l'objet d'un avenant au règlement et sera déposée auprès de l'étude d'huissier susvisée et sera publiée en ligne. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la désignation du gagnant.

Le règlement est également disponible à l'adresse internet suivante : <http://www.leclubaccorhotels-calendrier-fin-d-annee.com/>.

En cas de différence entre la version du règlement déposé chez l'huissier et la version du règlement accessible en ligne, la version déposée chez l'huissier prévaudra.

Toute difficulté relative à l'application ou l'interprétation du présent règlement sera tranchée par la Société Organisatrice.

ARTICLE 13. Droit de Propriété Intellectuelle

Conformément au Code de la Propriété Intellectuelle, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées par leurs propriétaires respectifs.

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur les différents supports de communication dédiés au jeu, sont ou sont susceptibles d'être la propriété exclusive de leurs titulaires et sont ou sont susceptibles d'être protégés.

Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes constitue ou est susceptible de constituer une contrefaçon passible notamment de sanctions pénales.

Toute exploitation des éléments du jeu, quel qu'en soit le mode, est soumise au respect du Code de la propriété intellectuelle.

Tous les logiciels utilisés sur le site et ceux auxquels il permet l'accès, ainsi que les textes, commentaires, illustrations ou images reproduits sur le site, et sur ceux auxquels il permet l'accès, font l'objet d'un droit d'auteur, et leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

ARTICLE 14. Réclamations et juridiction compétente

Le présent jeu est soumis au droit français.

Pour être prises en compte, les éventuelles réclamations relatives au jeu-concours doivent être formulées par écrit, avec mentions des nom(s), prénom(s) et coordonnées personnelles, à l'adresse suivante : CASSIOP, La Plaine Images / L'Imaginarium - Bureau 205 - 206 / 99A Boulevard Constantin Descat - 59200 TOURCOING et au plus tard 20 (vingt) jours après la date limite de participation au jeu-concours.

En cas de désaccord sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la Cour d'appel de Paris.

Annexe :

Liste des aparthotels participant à l'offre :

Gamme Adagio	Gamme Adagio access
☛Adagio Paris XV	☛Adagio access Paris Philippe Auguste
☛Adagio Paris Porte de Versailles	☛Adagio access Tilsitt Champs-Élysées
☛Adagio Paris Montrouge	☛Adagio access Paris Tour Eiffel Saint-Charles
☛Adagio Paris Buttes Chaumont	☛Adagio access Paris Bastille
☛Adagio Paris Bercy Village	☛Adagio access Toulouse Jolimont
☛Adagio Paris Montmartre	☛Adagio access Toulouse Saint Cyprien
☛Adagio Paris Opéra	☛Adagio access Bordeaux Rodesse
☛Adagio Paris Tour Eiffel	☛Adagio access Perpignan
☛Adagio Paris Vincennes	☛Adagio access Nantes Viarme
☛Adagio Paris Malakoff Chatillon	☛Adagio access Poitiers
☛Adagio Toulouse Parthénon	☛Adagio access Rennes Centre
☛Adagio Nantes Centre	☛Adagio access La Défense Léonard de Vinci
☛Adagio La Défense Kléber	☛Adagio access La Défense Place Charras
☛Adagio La Défense Le Parc	☛Adagio access La Défense Puteaux
☛Adagio La Défense Esplanade	☛Adagio access Colombes la Défense
☛Adagio La Défense Courbevoie	☛Adagio access Paris Massy Gare TGV
☛Adagio Marne-la-Vallée Val d'Europe	☛Adagio access Vanves Porte de Versailles
☛Adagio Caen Centre	☛Adagio access Vanves Porte de Chatillon
☛Adagio Aix-en-Provence Centre	☛Adagio access Carrières sous Poissy
☛Adagio Monaco Palais Joséphine	☛Adagio access Paris Saint-Denis Pleyel
☛Adagio Monte Cristo	☛Adagio access Paris Asnières
☛Adagio Marseille Prado Plage	☛Adagio access Paris Porte de Charenton
☛Adagio Marseille Vieux-Port	☛Adagio access Paris Maisons-Alfort
☛Adagio Annecy Centre	☛Adagio access Paris la Villette
☛Adagio Strasbourg Place Kléber	☛Adagio access Nogent sur Marne
☛Adagio Berlin Kurfürstendamm	☛Adagio access Clamart
☛Adagio Vienna City	☛Adagio access Paris Quai d'Ivry
☛Adagio Brussels Centre Monnaie	☛Adagio access Tours
☛Adagio Muenchen City	☛Adagio access Orléans
☛Adagio Basel City	☛Adagio access Lille Vauban
☛Adagio Genève Mont Blanc	☛Adagio access Nîmes
☛Adagio Liverpool Centre City	☛Adagio access Avignon
☛Adagio Birmingham City Centre	☛Adagio access Dijon République
☛Adagio Rome Vatican	☛Adagio access Nancy Centre
	☛Adagio access Paris Clichy